

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2025**

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	01/12/2025
En exercice	14	Date de la séance	06/12/2025
Présents	11	Heure de la séance	9H30
Votants	12	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle		X	MAUBERT-SBILE Karine
CANO-DUMONT Geneviève		X	
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelynne		X	CASTREC Yves
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice		X	
LENE Luc		X	BEC Dominique
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Madame Magali CATALOGNA est désignée secrétaire de séance.

N° 2025/35-0712- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DÉCISION MODIFICATIVE DE FIN D'ANNÉE 2025

Monsieur le Maire rappelle que la norme comptable des collectivités à évoluer au 1^{er} janvier 2023 et qu'avec le passage à la norme M57 les amortissements des investissements sont devenus obligatoires. Il s'effectue au prorata temporis dès l'année d'acquisition.

De nouvelles dépenses d'investissement ayant été réalisées cette année, il convient maintenant de provisionner les crédits budgétaires nécessaires.

Afin de garantir en Dommage Ouvrages les travaux de réhabilitation du groupe scolaire, une assurance a été contractée. Les crédits budgétaires n'avaient pas été inscrits au budget prévisionnel.

De même pour assurer les remplacements des agents titulaires, voire des agents contractuels, l'association Le Relais assure des prestations de mise à disposition de personnel.

De ce fait les dépenses prévisionnelles inscrites au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » ont été imputées au chapitre 011 « charges à caractère général ».

Un virement de crédit de chapitre à chapitre est à effectuer en section de fonctionnement.

Il propose la décision modificative suivante :

articles section Dépenses Fonctionnement	Désignations	Crédits budgétaires à augmenter	Crédits budgétaires à réduire
681	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	+ 1 000,00 €	
6411	Personnel titulaire		- 10 000,00 €
6162	Assurance Dommage Construction	+ 10 000,00 €	
28157	Amortissement matériel et outillage technique	+ 500,00 €	
28135	Amortissement installations générales, agencement et aménagement de construction	+ 500,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		- 1 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement		- 1 000,00 €
261	Titres de participation	+ 4 300,00 €	
231	Immobilisations corporelles en cours		- 4 300,00 €

DÉCISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE cette décision modificative telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

VOTE : CONTRE 0

ABSTENTION 0

POUR 12

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré le 6 Décembre 2025

Le Maire,
Dominique BEC



A Vérac, le 8 Décembre 2025

Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 033-213305428-20251206-2025350612-DE



Magali CATALOGNA
Secrétaire de séance